

CQP Educateur de vie scolaire

RNCP41456 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Code(s) NSF	333, 333n
Formacode(s)	15004, 14420, 35071, 44540
Code(s) ROME	K2104
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Convention collective	3209 — Enseignement privé
Date d'enregistrement	27/10/2025
Date d'échéance	27/10/2030

Certificateur(s)

CONFEDERATION DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE NON LUCRATIF (CEPNL) · SIRET : 82264435700029**CPN EEP Formation**<https://www.collegeemployeur.org/>

Partenaires habilités

5 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 5 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
ADEFEP	31914982900016	Former et organiser l'évaluation
AGIFOPEC	30876550200023	Former et organiser l'évaluation
ASS RENOVATION ETAABLISSEMENTS SCOLAIRES	78426310500040	Former et organiser l'évaluation
CREFI	40405415700049	Former et organiser l'évaluation
CTRE NAT FORMATION ENSEIGNANT TECH PRIVE	41768350500057	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le CQP atteste des compétences nécessaires à l'exercice du métier d'éducateur de vie scolaire, dans les établissements d'enseignement privés. L'éducateur de vie scolaire (EVS) est chargé de l'animation de la vie scolaire dans le cadre des Institutions d'Enseignement Privé. Les missions qui lui sont confiées s'inscrivent dans le cadre des projets mis en œuvre dans l'établissement (projets éducatifs, projet d'établissement...) et du règlement intérieur propre de chaque établissement. La prise en compte de ces projets, des liens entre eux et du règlement intérieur est donc primordiale pour situer son action.

En tant que membre de l'équipe de la vie scolaire, il assure un premier niveau de gestion des activités courantes (absences, retards, tâches administratives...) et prend part à la circulation de l'information au sein de l'établissement et en lien avec les responsables légaux des élèves et les interlocuteurs externes, en s'adaptant à l'évolution des outils numériques à sa disposition.

Il assure la surveillance générale à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement, notamment en internat ou lors de sorties ou voyages scolaires et accompagne les élèves dans la réalisation de leur travail scolaire ainsi que dans leurs

activités extra-scolaires. Il intervient directement auprès des élèves dans leur vie quotidienne en adaptant en permanence sa posture dans la relation aux élèves pour permettre à chacun de trouver sa place dans la communauté éducative.

Dans ce cadre, il détecte et prend en compte les difficultés rencontrées par les élèves ainsi que les risques auxquels ils sont confrontés, dans un contexte marqué par des enjeux majeurs : renforcement du principe d'école inclusive, lutte contre le harcèlement, protection contre les maltraitances, notamment pour les publics fragiles, prise en compte de la dégradation de la santé mentale des élèves, gestion des conflits, lutte contre les addictions, attention portée aux usages du numérique ...

Enfin, il est impliqué et peut être force de proposition, sous la responsabilité de son supérieur hiérarchique, dans la conception et l'animation d'activités éducatives, culturelles, pastorales, récréatives ou de prévention, en lien avec les besoins des élèves et les projets de l'établissement.

Il est en mesure, en cas de danger ou de risque, de mettre en sécurité et d'alerter.

ACTIVITÉS VISÉES

Accompagnement des élèves dans les temps scolaires et extra-scolaires de leur établissement

- Surveillance et sécurité des élèves au sein de l'établissement
 - o Surveillance des élèves au sein de l'établissement lors des différents temps de la vie scolaire (temps méridien, restaurant scolaire, cours de récréation, ...)
 - o Traitement des situations de non-respect du règlement intérieur
 - o Gestions des sanctions
 - o Traitement des situations de risques et des incidents
 - o Régulation des flux (sorties de classe, entrées au restaurant scolaire, ...)
- Surveillance et sécurité des élèves aux abords et à l'extérieur de l'établissement
 - o Surveillance des abords de l'établissement selon les procédures en vigueur
 - o Mise en œuvre des consignes de sécurité lors de déplacements en dehors de l'établissement (sorties, voyages scolaires, déplacements, accès aux transports scolaires, ...)
- Accompagnement des élèves dans les temps scolaires et extra-scolaires
 - o Accompagnement du travail des élèves (devoirs, révisions, ...)
 - o Accompagnement des élèves dans les temps extra-scolaires (lever, coucher, dans le cadre d'un internat ou d'un voyage scolaire, ...)

Repérage et traitement des problématiques individuelles des élèves au sein d'un établissement d'enseignement privé

- Repérage des problématiques des élèves et des comportements évocateurs de souffrance
 - o Repérage des situations de souffrance, harcèlement en milieu scolaire, discrimination, maltraitance, santé mentale, situations de handicap, ...
 - o Entretiens individuels avec les élèves en situation de difficulté ou de souffrance
- Echanges avec l'équipe sur les situations et les problématiques des élèves
 - o Partage d'informations sur les problématiques détectées
 - o Recherche collective de solutions
 - o Alerte en cas de situation préoccupante
- Traitement des conflits entre élèves
 - o Repérage et traitement des situations de conflits

Animation de la vie scolaire au sein d'un établissement d'enseignement privé

- Réalisation des activités administratives courantes liées à la vie scolaire
 - o Collecte des informations relatives à la vie scolaire (absences, retards, notes, sanctions, emploi du temps, conseils de classe, ...)
 - o Saisie des informations permettant de réaliser les états de présence, d'absence, les relevés de note, le suivi des sanctions, ...
 - o Réalisation de documents simples (affichage, projets de courriers, ...)
- Diffusion des informations relatives à la vie scolaire et aux conseils au sein de l'établissement
 - o Transmission écrite d'informations relatives à la vie scolaire (absences, retards, sanctions, conseils de classe, conseils de discipline, sanctions, ...) au sein de l'établissement et à destination des familles
 - o Echanges oraux relatifs à la vie scolaire avec les élèves, l'équipe pédagogique, les familles, ...
- Organisation de son activité et gestion des priorités
 - o Planification des activités administratives
 - o Régulation de la planification en fonction des sollicitations internes (élèves, membres de l'équipe éducative, de la

vie scolaire, ...) et externes (familles, ...) reçues

Préparation et mise en œuvre des projets d'animation ou d'activités en lien avec le projet d'un établissement d'enseignement privé

- Préparation de projets d'animation ou d'activités éducatives à visée culturelle, pastorale, récréative ou de prévention
 - o Repérage des besoins des élèves
 - o Examen du projet d'établissement
 - o Proposition de projets d'animation ou d'activités
- Animation ou co-animation d'activités éducatives à visée culturelle, pastorale, récréative ou de prévention
 - o Choix des méthodes d'animation
 - o Animation d'une ou plusieurs séances d'activités éducatives, culturelles, pastorales, récréatives ou de prévention
 - o Préparation d'actions de prévention sur différentes thématiques en lien avec les besoins des élèves
- Mise en œuvre et évaluation de projets d'animation ou d'activités éducatives

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Surveiller les élèves à l'intérieur de l'établissement lors des différents temps de la vie scolaire, en veillant au respect du règlement intérieur et du dispositif de sécurité, afin de détecter les situations nécessitant une intervention auprès des élèves ou une alerte.
- Traiter les situations de non-respect du règlement intérieur, en veillant à adopter une posture éducative adéquate, afin de garantir un cadre de vie collective conforme aux valeurs de l'établissement et aux besoins des élèves.
- Traiter les situations de risques et les incidents, en tenant compte de la nature et de la gravité de la situation et en respectant son périmètre de responsabilité ainsi que les procédures en vigueur, en vue d'assurer la sécurité des élèves et de procéder aux alertes nécessaires.
- Réguler les flux d'élèves au sein de l'établissement, en tenant compte du nombre d'élèves, des règles en vigueur et des besoins des personnes en situation de handicap, en vue d'améliorer les déplacements et d'assurer leur sécurité.
- Surveiller les abords immédiats de l'établissement, en prenant appui sur les consignes en matière de sécurité, afin d'identifier les risques ou les comportements suspects pouvant porter atteinte à la sécurité des élèves et de procéder aux alertes nécessaires.
- Encadrer les élèves hors de l'établissement, en s'appuyant sur les consignes en vigueur et en veillant aux besoins spécifiques des élèves en situation de handicap ou nécessitant une attention médicale spécifique, afin de garantir leur sécurité.
- Accompagner le travail des élèves dans le respect des consignes données, en s'adaptant à leurs besoins éducatifs, notamment les besoins éducatifs particuliers et en veillant à fournir un environnement adapté au travail individuel ou collectif, afin de faciliter la réalisation des travaux à effectuer en dehors des temps de face à face pédagogique et la prise d'autonomie des élèves.
- Accompagner les élèves lors des temps de vie collective hors temps de face à face pédagogique, en veillant à poser des repères clairs sur sa posture et à prendre en compte les besoins et la situation de chacun, afin de garantir le bien-être et le développement des élèves.
- Observer les comportements des élèves pendant et hors temps scolaire, en s'appuyant sur une connaissance des principales causes de souffrance et de difficulté chez les enfants et adolescents et des risques auxquels ils sont exposés, en vue de repérer les signes évocateurs de souffrance ou de troubles.
- Instaurer un dialogue avec un élève, à partir d'une écoute active, en vue d'évaluer la nécessité de proposer une orientation vers un interlocuteur compétent en cas de besoin.
- Partager les informations sur les problématiques individuelles des élèves, en s'appuyant sur des échanges avec l'équipe éducative et / ou pédagogique tout en respectant la confidentialité des informations livrées par les élèves, afin de construire une vision d'ensemble de la situation de l'élève.
- Proposer aux équipes pédagogiques et de la vie scolaire des solutions adaptées en fonction des difficultés des élèves identifiées et en tenant compte des champs d'intervention des différents professionnels concernés, afin de répondre de manière individualisée à leurs besoins spécifiques.
- Réaliser les alertes nécessaires en cas de situation préoccupante, en veillant au respect des procédures en vigueur et en tenant compte de la gravité potentielle de la situation, afin de protéger les élèves.
- Détecter les conflits entre élèves, en s'appuyant sur une observation et un dialogue avec les élèves, afin de définir l'intervention adaptée à la situation et de repérer les éventuelles situations de maltraitance.
- Accompagner les élèves dans le traitement de leurs conflits, en adoptant une posture éducative et d'autorité et en tenant compte de la situation émotionnelle des élèves, de manière à garantir leur bien-être, leur développement et leur intégrité physique, morale et affective.

- Traiter les informations relatives à la gestion de la vie scolaire, en utilisant les outils dédiés dans l'établissement et en veillant à leur fiabilité et aux risques liés à leur utilisation, en vue d'assurer le suivi des états de présence et des résultats des élèves.
- Elaborer des documents simples, en tenant compte des consignes communiquées et en utilisant les outils bureautiques adaptés aux traitements à réaliser, en vue de communiquer des informations au sein de l'établissement ou à des interlocuteurs externes dans une démarche éco-responsable.
- Relayer les informations relatives à la vie scolaire et aux conseils, en tenant compte des procédures en vigueur et en assurant le respect de la confidentialité des échanges conduits au cours des conseils de classe et de discipline, afin de répondre aux besoins des différents interlocuteurs concernés.
- Communiquer par écrit ou oralement sur les situations rencontrées en lien avec la gestion de la vie scolaire, en adaptant son discours et les canaux de communication aux besoins des interlocuteurs, notamment ceux en situation de handicap, et en faisant preuve de neutralité, en vue de faciliter le traitement des situations potentiellement sensibles.
- Organiser son travail, en tenant compte des nécessités du service et du temps imparti, en vue de respecter les échéances fixées pour la réalisation des activités administratives liées à la vie scolaire
- Prioriser ses actions, en fonction de l'importance et de l'urgence des sollicitations internes et externes, afin d'organiser ses réponses y compris en cas de fort flux d'activité.
- Relever les besoins des élèves en matière éducative, culturelle, pastorale, récréative ou de prévention, afin de proposer à la communauté éducative des projets d'animation ou d'activités s'inscrivant au service du projet d'établissement et des enjeux en matière d'éducation à l'environnement, en tenant compte des besoins spécifiques des élèves vulnérables ou en situation de handicap.
- Préparer en équipe et/ou avec les élèves un projet d'animation ou d'activités éducatives à visée culturelle, pastorale, récréative ou de prévention, en tenant compte des ressources disponibles dans une démarche d'éco-responsabilité, afin de contribuer à la mise en œuvre des projets pédagogiques, éducatifs et du projet d'établissement.
- Animer des activités éducatives à visée culturelle, pastorale, récréative ou de prévention, en tenant compte des objectifs définis avec la communauté éducative et en s'appuyant sur différentes méthodes d'animation, afin de favoriser l'implication et l'adhésion des élèves, notamment ceux en situation de handicap.
- Préparer l'animation d'une action de prévention, en collaborant avec l'équipe pédagogique, le responsable de la vie scolaire et/ou des partenaires extérieurs, afin de sensibiliser les élèves à différentes thématiques et de contribuer aux objectifs de protection des publics fragiles.
- Mettre en œuvre un projet d'animation ou des activités collectives à visée éducative, culturelle, pastorale, récréative ou de prévention, en veillant à la mobilisation des personnes et des ressources nécessaires et aux règles de sécurité, afin d'assurer son bon déroulement.
- Elaborer une démarche d'évaluation d'un projet d'animation ou d'activités collectives à visée éducative, culturelle, pastorale, récréative ou de prévention, en veillant au choix des indicateurs et au recueil des informations nécessaires, en vue de mesurer la contribution du projet ou des activités aux projets pédagogiques, éducatifs et au projet d'établissement.

Blocs de compétences

RNCP41456BC01 — Accompagner les élèves dans les temps scolaires et extra-scolaires de leur établissement

LISTE DE COMPÉTENCES

- Surveiller les élèves à l'intérieur de l'établissement lors des différents temps de la vie scolaire, en veillant au respect du règlement intérieur et du dispositif de sécurité, afin de détecter les situations nécessitant une intervention auprès des élèves ou une alerte.
- Traiter les situations de non-respect du règlement intérieur, en veillant à adopter une posture éducative adéquate, afin de garantir un cadre de vie collective conforme aux valeurs de l'établissement et aux besoins des élèves.
- Traiter les situations de risques et les incidents, en tenant compte de la nature et de la gravité de la situation et en respectant son périmètre de responsabilité ainsi que les procédures en vigueur, en vue d'assurer la sécurité des élèves et de procéder aux alertes nécessaires.
- Réguler les flux d'élèves au sein de l'établissement, en tenant compte du nombre d'élèves, des règles en vigueur et des besoins des personnes en situation de handicap, en vue d'améliorer les déplacements et d'assurer leur sécurité.

- Surveiller les abords immédiats de l'établissement, en prenant appui sur les consignes en matière de sécurité, afin d'identifier les risques ou les comportements suspects pouvant porter atteinte à la sécurité des élèves et de procéder aux alertes nécessaires.
- Encadrer les élèves hors de l'établissement, en s'appuyant sur les consignes en vigueur et en veillant aux besoins spécifiques des élèves en situation de handicap ou nécessitant une attention médicale spécifique, afin de garantir leur sécurité.
- Accompagner le travail des élèves dans le respect des consignes données, en s'adaptant à leurs besoins éducatifs, notamment les besoins éducatifs particuliers et en veillant à fournir un environnement adapté au travail individuel ou collectif, afin de faciliter la réalisation des travaux à effectuer en dehors des temps de face à face pédagogique et la prise d'autonomie des élèves.
- Accompagner les élèves lors des temps de vie collective hors temps de face à face pédagogique, en veillant à poser des repères clairs sur sa posture et à prendre en compte les besoins et la situation de chacun, afin de garantir le bien-être et le développement des élèves.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Présentation d'études de cas et échanges avec le jury

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

L'accès aux évaluations conduisant au bloc de compétences 1 est réservé aux candidats titulaires d'une attestation SST ou PSC1 en cours de validité à la date du jury métier portant sur le bloc 1.

RNCP41456BC02 — Repérer et traiter les problématiques individuelles des élèves au sein d'un établissement d'enseignement privé

LISTE DE COMPÉTENCES

- Observer les comportements des élèves pendant et hors temps scolaire, en s'appuyant sur une connaissance des principales causes de souffrance et de difficulté chez les enfants et adolescents et des risques auxquels ils sont exposés, en vue de repérer les signes évocateurs de souffrance ou de troubles.
- Instaurer un dialogue avec un élève, à partir d'une écoute active, en vue d'évaluer la nécessité de proposer une orientation vers un interlocuteur compétent en cas de besoin.
- Partager les informations sur les problématiques individuelles des élèves, en s'appuyant sur des échanges avec l'équipe éducative et / ou pédagogique tout en respectant la confidentialité des informations livrées par les élèves, afin de construire une vision d'ensemble de la situation de l'élève.
- Proposer aux équipes pédagogiques et de la vie scolaire des solutions adaptées en fonction des difficultés des élèves identifiées et en tenant compte des champs d'intervention des différents professionnels concernés, afin de répondre de manière individualisée à leurs besoins spécifiques.
- Réaliser les alertes nécessaires en cas de situation préoccupante, en veillant au respect des procédures en vigueur et en tenant compte de la gravité potentielle de la situation, afin de protéger les élèves.
- Détecter les conflits entre élèves, en s'appuyant sur une observation et un dialogue avec les élèves, afin de définir l'intervention adaptée à la situation et de repérer les éventuelles situations de maltraitance.
- Accompagner les élèves dans le traitement de leurs conflits, en adoptant une posture éducative et d'autorité et en tenant compte de la situation émotionnelle des élèves, de manière à garantir leur bien-être, leur développement et leur intégrité physique, morale et affective.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Présentation d'études de cas et échanges avec le jury

RNCP41456BC03 — Animer la vie scolaire au sein d'un établissement d'enseignement privé

LISTE DE COMPÉTENCES

- Traiter les informations relatives à la gestion de la vie scolaire, en utilisant les outils dédiés dans l'établissement et en veillant à leur fiabilité et aux risques liés à leur utilisation, en vue d'assurer le suivi des états de présence et des résultats des élèves.
- Elaborer des documents simples, en tenant compte des consignes communiquées et en utilisant les outils bureautiques adaptés aux traitements à réaliser, en vue de communiquer des informations au sein de l'établissement ou à des interlocuteurs externes dans une démarche éco-responsable.
- Relayer les informations relatives à la vie scolaire et aux conseils, en tenant compte des procédures en vigueur et en assurant le respect de la confidentialité des échanges conduits au cours des conseils de classe et de discipline, afin de répondre aux besoins des différents interlocuteurs concernés.

- Communiquer par écrit ou oralement sur les situations rencontrées en lien avec la gestion de la vie scolaire, en adaptant son discours et les canaux de communication aux besoins des interlocuteurs, notamment ceux en situation de handicap, et en faisant preuve de neutralité, en vue de faciliter le traitement des situations potentiellement sensibles.
- Organiser son travail, en tenant compte des nécessités du service et du temps imparti, en vue de respecter les échéances fixées pour la réalisation des activités administratives liées à la vie scolaire
- Prioriser ses actions, en fonction de l'importance et de l'urgence des sollicitations internes et externes, afin d'organiser ses réponses y compris en cas de fort flux d'activité.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Présentation d'expérience professionnelle et échanges avec le jury

RNCP41456BC04 — Préparer et mettre en œuvre des projets d'animation ou d'activités en lien avec le projet d'un établissement d'enseignement privé

LISTE DE COMPÉTENCES

- Relever les besoins des élèves en matière éducative, culturelle, pastorale, récréative ou de prévention, afin de proposer à la communauté éducative des projets d'animation ou d'activités s'inscrivant au service du projet d'établissement et des enjeux en matière d'éducation à l'environnement, en tenant compte des besoins spécifiques des élèves vulnérables ou en situation de handicap.
- Préparer en équipe et/ou avec les élèves un projet d'animation ou d'activités éducatives à visée culturelle, pastorale, récréative ou de prévention, en tenant compte des ressources disponibles dans une démarche d'écoresponsabilité, afin de contribuer à la mise en œuvre des projets pédagogiques, éducatifs et du projet d'établissement.
- Animer des activités éducatives à visée culturelle, pastorale, récréative ou de prévention, en tenant compte des objectifs définis avec la communauté éducative et en s'appuyant sur différentes méthodes d'animation, afin de favoriser l'implication et l'adhésion des élèves, notamment ceux en situation de handicap.
- Préparer l'animation d'une action de prévention, en collaborant avec l'équipe pédagogique, le responsable de la vie scolaire et/ou des partenaires extérieurs, afin de sensibiliser les élèves à différentes thématiques et de contribuer aux objectifs de protection des publics fragiles.
- Mettre en œuvre un projet d'animation ou des activités collectives à visée éducative, culturelle, pastorale, récréative ou de prévention, en veillant à la mobilisation des personnes et des ressources nécessaires et aux règles de sécurité, afin d'assurer son bon déroulement.
- Elaborer une démarche d'évaluation d'un projet d'animation ou d'activités collectives à visée éducative, culturelle, pastorale, récréative ou de prévention, en veillant au choix des indicateurs et au recueil des informations nécessaires, en vue de mesurer la contribution du projet ou des activités aux projets pédagogiques, éducatifs et au projet d'établissement.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Présentation de projets et échanges avec le jury

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le secteur d'activité concerné est celui du secteur associatif type loi 1901, dans des établissements scolaires privés sous contrat relevant du Ministère de l'Education nationale et / ou du Ministère de l'Agriculture.

L'enseignement Privé sous contrat est composé d'établissements scolaires d'enseignement : général, technologique, professionnel. La formation initiale (maternelle, primaire, secondaire, enseignement post-bac, CFA) et la formation continue (Centre de Formation Continue) s'y côtoient. Les établissements d'enseignements privés exercent une mission en contrat d'association avec l'Etat. Ils proposent une offre de service alternative au système éducatif public tout en respectant les programmes, les horaires et les diplômes de l'Education nationale.

Au sein des établissements deux catégories de personnels existent : les personnels enseignants de droit public (agents publics) et les salariés en contrat de droit privé, catégorie dont relève l'Educateur de vie scolaire.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Les emplois accessibles à partir du CQP Educateur de Vie Scolaire sont les suivants : Educateur de vie scolaire, Surveillant (externat ou internat), Assistant d'éducation, Référent internat, Employé de vie scolaire.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Règlementation en matière d'information préoccupante – Les éducateurs de vie scolaire sont soumis, dans le cadre de leur activité, à l'obligation d'information sur la situation d'un mineur, bénéficiant ou non d'un accompagnement, pouvant laisser craindre que sa santé, sa sécurité ou sa moralité sont en danger ou en risque de l'être ou que les conditions de son éducation ou de son développement physique, affectif, intellectuel et social sont gravement compromises ou en risque de l'être (Article R226-2-2 du Code de l'action sociale et des familles).

Dans le cadre de leur participation à la gestion de la vie scolaire, ils sont également soumis au règlement général sur la protection des données (RGPD).

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Faible (2/5)
Facteurs principaux	Non-attractivité salariale, Non-durabilité de l'emploi
Salaire médian (mensuel)	1 492 €
Familles professionnelles (FAP)	V5X84 — Surveillants d'établissements scolaires et accompagnateurs des élèves en situation de handicap · tension 2/5 (Faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	13 309
Jugés difficiles à recruter	33 %
Emplois saisonniers	12 %
Familles professionnelles (FAP)	V5X84 — Surveillants d'établissements scolaires et accompagnateurs des élèves en situation de handicap

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

L'accès aux évaluations conduisant au CQP par la voie de la formation est réservé aux salariés de l'interbranches EEP exerçant ou souhaitant exercer le métier d'éducateur de vie scolaire.

Par ailleurs, l'accès à la formation et à la certification est permis aux chefs d'établissement, aux enseignants (agents publics) et aux personnels OGEC pour le bloc de compétences 2 du CQP EVS millésime 2025.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

2 à 3 membres pour les organisations syndicales de salariés

2 à 3 membres pour les organisations professionnelles d'employeurs

COMPOSITION DU JURY — VAE

Le jury VAE est composé d'au minimum 2 professionnels.

Base légale

Date de décision	27/10/2025
Durée de l'enregistrement	5 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	27/10/2030
Date de dernière délivrance possible	26/10/2034

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
-------	-----------	----------	------------------	--------------

2023	44	3	100 %	—
2022	61	2	100 %	86 %

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP35431

CORRESPONDANCES (PAR BLOCS)

RNCP34605, RNCP35431, RNCP35573, RNCP39643, RNCP39926

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/41456/>

Où se former

Formations référencées	26
Organismes	5
Régions couvertes	4
Prix indicatif	930 € – 6 660 €
Durée	28 – 214 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	10
Parcours menés à terme	0
Taux d'achèvement	0 %
Période	09/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	12
Montant total engagé	35 580 €
Coût moyen par dossier	2 965 €
Durée moyenne	88 h
Période	05/2026 – 08/2026
France compétences	82 %
OPCO	12 %
Entreprise	5 %
Compte d'engagement citoyen	1 %

Reste à charge titulaire

0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.